



Communiqué de presse

Regroupement des actions Pharnext, suspension des conversions et réduction de la valeur nominale

PARIS, France, le 31 juillet 2023 à 8h30 (CET) – Pharnext SCA (FR001400GUN7 – ALPHA) (la « Société »), société biopharmaceutique à un stade clinique avancé développant de nouvelles thérapies pour des maladies neurodégénératives sans solution thérapeutique satisfaisante, annonce avoir décidé de mettre en œuvre un regroupement des actions composant son capital social, à raison de 1 action nouvelle contre 5 000 anciennes.

Préalablement, Pharnext annonce que la gérance de la Société, sur la base de la 8^{ème} résolution votée lors de l'Assemblée Générale du 24 février 2023, a décidé de procéder à une réduction de capital motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale de l'action de la Société. Le nominal de l'action est réduit de 0,001 euro à 0,0002 euro. Le capital social de la Société, divisé en 516 990 037 actions, est, quant à lui, ramené de 516 990,037 euros à 103 398,0074 euros.

Ensuite, faisant usage de la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale le 30 juin 2023, la gérance de la Société a décidé de mettre en œuvre le regroupement. Les opérations de regroupement débiteront le 16 août 2023, pour s'achever le 15 septembre 2023, le premier jour de cotation des nouvelles actions Pharnext regroupées étant le 18 septembre 2023. Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Nombre d'actions soumises au regroupement : 516 990 037 titres¹ ;
- Code ISIN des actions anciennes non regroupées : FR001400GUN7 ;
- Parité d'échange : 1 action nouvelle contre 5 000 anciennes ;
- Nombre d'actions à provenir du regroupement : 103 398 titres¹ ;
- Code ISIN des actions nouvelles regroupées : FR001400JXB0.

Le regroupement est une opération d'échange d'actions, sans incidence sur le montant du capital social : seule la valeur nominale de l'action et, corrélativement, le nombre d'actions en circulation, sont modifiés.

Cette opération sera sans impact sur la valeur globale des titres Pharnext détenus en portefeuille par les actionnaires, exception faite des rompus. En pratique, chaque actionnaire se verra attribuer automatiquement par son intermédiaire financier 1 action nouvelle pour chaque bloc de 5 000 actions anciennes.

Les actionnaires détenant un nombre total d'actions formant un multiple exact de 5 000 n'auront aucune démarche à effectuer. Les actionnaires qui n'auraient pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles (soit un multiple de 5 000 actions anciennes) devront faire leur affaire personnelle de l'achat ou de la vente des actions anciennes formant rompus, afin d'obtenir un multiple de 5 000, jusqu'au 15 septembre 2023 inclus.

En application des articles L. 228-6-1 et R. 228-12 du Code de Commerce, à l'expiration d'une période de 30 jours à compter du 19 septembre 2023, les actions nouvelles qui n'ont pu être attribuées individuellement et correspondant à des droits formant rompus seront vendues en Bourse par les intermédiaires financiers et les sommes provenant de la vente seront réparties proportionnellement aux droits formant rompus des titulaires de ces droits. L'avis relatif au regroupement des actions est publié ce lundi 31 juillet 2023 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires disponible sur le site <https://www.journal-officiel.gouv.fr/pages/balo/>.

Toutes les opérations relatives au regroupement auront lieu auprès d'Euronext Paris.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce regroupement, les titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, et dont la période d'exercice est en cours, sont informés que, conformément aux dispositions des articles L. 225-149-1 et R.225-133 du Code de commerce, l'exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital est suspendu du 11 septembre 2023 au 18 septembre 2023 (inclus).

¹ Le nombre d'actions soumises au regroupement et/ou à provenir du regroupement pourra être ajusté dans l'hypothèse où des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital venaient à les exercer en dehors de la période de suspension de leur faculté d'exercice

A la suite du regroupement des actions, afin de préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières et autres droits donnant accès au capital (VMDAC), la parité d'exercice sera ajustée selon les modalités décrites dans l'avis de regroupement d'actions.

Retrouvez tout l'information financière de Pharnext sur : <https://pharnext.com/fr/investors>.

À propos de Pharnext

Pharnext est une société biopharmaceutique à un stade clinique avancé, qui développe de nouvelles thérapies pour les maladies neurodégénératives actuellement sans solution thérapeutique satisfaisante. Pharnext possède un nouveau candidat médicament, PXT3003, en développement dans la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A (CMT1A), une neuropathie périphérique héréditaire, rare et invalidante. PXT3003 bénéficie du statut de médicament orphelin en Europe et aux Etats-Unis. En 2018, PXT3003 a terminé une étude clinique de Phase III, l'essai PLEO-CMT, avec des résultats préliminaires encourageants. Cet essai a été suivi d'une étude d'extension en ouvert, l'essai PLEO-CMT-FU, dans laquelle 120 patients poursuivent encore actuellement le traitement avec PXT3003. Les résultats à long terme suggèrent un bénéfice maintenu, en termes de tolérance et d'efficacité, après une durée totale d'étude clinique de 5 ans. Une étude clinique pivot de Phase III internationale, l'essai PREMIER, est en cours, dans laquelle 387 patients atteints de CMT1A ont été inclus. Les premiers résultats de l'essai PREMIER sont attendus au quatrième trimestre 2023. PXT3003 a été découvert avec l'approche R&D de Pleotherapy™. Pharnext attire l'attention des investisseurs sur les facteurs de risques, notamment financiers, détaillés dans ses rapports financiers. Plus d'information sur www.pharnext.com. Pharnext est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris (code ISIN : FR001400GUN7).

Contacts

Relations Presse Financière

ACTUS finance & communication
Déborah Schwartz
dschwartz@actus.fr
+33 (0)1 53 67 36 35

Relations Investisseurs

ACTUS finance & communication
Jérôme Fabreguettes Leib
pharnext@actus.fr
+33 (0)1 53 67 36 78